



MAIRIE DE FOUILLOY

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 Juin 2020

Le Vendredi 12 Juin 2020, le Conseil Municipal de Fouilloy, convoqué le 05/06/2020, en séance ordinaire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BROCHOT Bernard, Maire.

Etaient présents : Mesdames DEFRUIT Claudie, RENAUD Sylvie, LEGRAND Isabelle, HENAU Catherine, RAYEZ Séverine, Messieurs BROCHOT Bernard, CAUVET Matthieu, ESTIENNE Jacky, GRIMAL Dominique, RONDOT Serge, MERCECA Jean-Michel, BOCQUET Philippe, BAILLET Ludovic, DUCROCQ Yves.

Etaient absents excusés : M. LEDUC Grégory donne procuration à M. GRIMAL Dominique, et DUFLOT Elisabeth donne procuration à Me DEFRUIT Claudie ;

Non excusés : Mrs LOUIS Jean-Luc, SELLES David

M. le Maire ouvre la séance à 18h30.

Nomination d'un secrétaire de séance

M. le Maire propose la nomination de Me DEFRUIT Claudie comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire demande la possibilité d'ajouter à l'ordre du jour deux délibérations :

- **Délibération Vente Terrain les marronniers**
- **Délibération prix de vente du terrain derrière la ferme Tirache**

Adopté à l'unanimité

Approbation du PV du 04/03/2020

M. le Maire demande s'il des remarques sont à faire sur la rédaction du PV du 04/03/2020.

M. BAILLET est étonné d'avoir reçu un premier compte rendu avec le décompte de voix pour l'achat de l'Impasse des Roseaux, puis un autre compte rendu avec un décompte des voix différentes. Me DEFRUIT explique que la 1^{ère} version avait été envoyée par la secrétaire pour vérification avant diffusion, et affichage. Après vérification, le décompte des voix pour le vote concernant l'impasse des roseaux était erroné, il a donc été corrigé avant l'envoi définitif. Me DEFRUIT s'engage à indiquer par mail en début de semaine le détail du vote.

6 pour : BROCHOT, DEFRUIT, DUFLOT, LEGRAND, LEDUC, GRIMAL

5 contre : DUCROCQ, BAILLET, RONDOT, LOUIS, MARCHAL

7 abstentions : HENAU, RAYEZ, RENAUD, MERCECA, ESTIENNE, SELLES, BOCQUET

1 Absent : M. CAUVET

1) Délibération Avenant Marché Public concernant le « lot 2 » du projet d'aménagement des espaces publics – Sécurité dans Fouilloy.

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Mercieca qui demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de signer cet avenant

Je me permets de rappeler l'objectif de ce projet communal qui est d'améliorer la qualité des espaces publics dans une démarche globale de mise en valeur du cadre de vie et confort des habitants et de développement de l'attractivité de la commune.

La « phase 1 » de ce projet comprend :

- ✓ La démolition d'une partie de la ferme située 1 rue Hyppolite Noiret.
- ✓ La sécurisation des liaisons inter quartiers.
- ✓ La réalisation de voies douces.

Le maître d'ouvrage est la Mairie. Le maître d'œuvre est le cabinet Tesson.

L'appel d'offres est composé de 2 lots :

- **Lot 1 :** La réception du chantier concernant la ferme située au n°1 de la rue Hyppolite Noiret va se faire prochainement. Il est sur le point de se terminer.
- **Lot 2 :** Ce lot est composé de 6 chantiers.

A l'issue de l'analyse de l'appel d'offre, la commission a décidé de mettre en suspend le lot 2 pour des raisons budgétaires et du fait de la proximité du 1^{er} tour des élections municipales. Ce « Lot 2 » a été attribué à la société COLAS mais non notifié.

Arrivant au terme des délais autorisés incluant également le délai supplémentaire dû au confinement (COVID-19) et l'information d'un 2^{ème} tour des élections non précisé, il nous fallait proposer une solution. La société COLAS a accepté de répartir ce « lot 2 » sur 2 années sans incidence financière sur le montant proposé lors de l'appel d'offre (259236.8 euros HT).

2020 :

- ✓ Réalisation de 8 places de parking rue Aristide Briand dont une place Handicapée.
- ✓ Une partie du chantier « 1A » concernant les abords immédiats de la ferme.
- ✓ Plateau ralentisseur rue Paul Domisse. Ce chantier est décalé à la fin du mois d'août 2020 du fait de la déviation provoquée par les travaux sur Villers Bretonneux.

2021 :

- ✓ La ruelle du tour des haies.
- ✓ Le « triangle de la rue de Cachy ». Le département qui fera l'enrobé des 2 carrefours n'a pas le budget nécessaire pour le 2^{ème} semestre 2020. De ce fait il est reporté en 2021.

Une information toute récente : le département prend en charge le renouvellement de l'enrobé de la rue de Cachy, partie comprise entre les 2 carrefours (Rue de Cachy et chemin de Boves / rue Aristide Briand et rue de Cachy).

- ✓ La servitude du lotissement du Marché vers la rue du 8 mai 1945. Cela laisse la possibilité de réunir les riverains comme prévu pour échanger sur ce chantier comme prévu.
- ✓ La fin du chantier des abords de la ferme avec notamment la réalisation du carrefour rue Hyppolite Noiret et la rue Victor Hugo.
- ✓

Madame Henaux demande que la prise en charge par le département de l'enrobé de la rue de Cachy soit notifié sur un document et ne pas rester que sur des propos téléphoniques.

Monsieur Baillet pose la question suivante : l'écoulement des eaux pluviales va-t-il être pris en compte dans l'aménagement de la rue de Cachy ? En cas de fortes pluies, des inondations sont constatées.

Monsieur Mercieca répond qu'un curage du réseau d'écoulement des eaux pluviales vient d'être effectué par la Communauté de Communes du Val de Somme. Le réseau de la rue de Cachy était légèrement encombré. Confirmé par la Communauté de Communes du Val de Somme, le diamètre du réseau de la rue des Fossés et de la rue Thiers est insuffisant pour un bon écoulement. Des travaux doivent être effectués.

La question sera transmise au maître d'œuvre.

Contre : 0 – Abstention : 1 Monsieur Grimal – Pour : 16

Adopté à la majorité.

Monsieur Grimal : informe l'assemblée qu'il est favorable au projet mais s'abstient du fait que nous sommes à 15 jours du 2ème tour des élections municipales et que nous n'avons pas à imposer le financement de ce projet à la prochaine municipalité.

2) Délibération Convention Technique et Financière avec le Département.

Monsieur le Maire donne la parole à M. MERDIECA qui demande aux membres du conseil l'autorisation de signer la convention technique et financière avec le Département.

Ce document est obligatoire afin que la société COLAS puisse démarrer les chantiers du « Lot2 ». Il comprend des éléments techniques concernant les travaux sur les différentes routes départementales et les parkings. La société COLAS doit respecter ces informations sous le contrôle du maître d'œuvre. Dans le cas contraire, cela peut être une cause de résiliation de la convention.

Lecture faite de l'article 3 – Financement de l'aménagement.

La Commune sera responsable du financement résultant de la réalisation de l'ouvrage indépendamment des subventions qu'elle pourrait obtenir par ailleurs.

Lecture faite de l'article 4 – Responsabilité durant les travaux.

Pendant sa réalisation, le maire sera entièrement responsable des dommages pouvant intervenir de ce fait.

Lecture faite de l'article 6 – Entretien des ouvrages.

« La Commune assure, à ses frais, l'entretien, la maintenance et/ou le remplacement des ouvrages visés à l'article 2, afin de conserver à ces biens la destination qu'ils ont reçus. »

« La commune de Fouilloy ne peut prétendre à aucun dédommagement ou à aucune remise en état de ces aménagements en cas de dégradations liées à l'exploitation du réseau routier départemental (salage et/ou déneigement en période hivernale,) ».

Ce document nous permettra de pouvoir être subventionné au titre des « amendes de Police ».

Monsieur Baillet prend la parole en précisant qu'il n'est pas favorable à la vente de ce terrain car cela a pour conséquence de diminuer la surface nécessaire aux manœuvres des véhicules stationnés dans les garages de la ruelle du Tour des haies.

Contre : 0 – Abstention : 1 Monsieur Grimal – Pour : 16

Adopté à la majorité.

3) Délibération Vente servitude Rue des Marronniers

Monsieur le Maire donne la parole à M.MERDIECA qui demande l'accord des membres du conseil pour la vente d'une partie du terrain « A » considéré comme servitude, d'une surface de 76m². Le prix proposé est de 10 euros/m² TTC.

Sous la surface de cette partie du terrain « A » (76 M²) qui est contiguë à la propriété voisine, passent des câbles électriques de basse-tension. Malgré le fait que la société ENEDIS doit avoir la possibilité d'accéder à tout moment, le futur acquéreur souhaite acheter cette surface à un prix différent de celui de 85 euros/m². Cette surface considérée comme une servitude doit rester engazonnée sans aménagement ni construction. La société ENEDIS serait favorable sous certaines conditions que le notaire connaît.

Maître Bouthors est le notaire qui s'occupera de la vente.

Madame Marchal : le futur propriétaire devra mettre en place des accès dans sa clôture afin que la société ENEDIS puisse intervenir 24h/24h. Il faut que le notaire soit précis sur ce sujet dans la rédaction de l'acte de vente.

Monsieur Ducrocq : Monsieur Ducrocq reprend les propos de madame Marchal en ajoutant de bien notifier les spécificités du au réseau électrique souterrain. Il rajoute que doit être écrit que la Mairie n'a aucune charge vis-à-vis de cette surface de terrain.

Contre : 0 – Abstention : 1 - Monsieur Ducrocq – Pour : 16

Adopté à la majorité.

14, rue Jules Lardière – 80800 FOUILLOY

☎ : 03.22.48.12.19

courriel : mairie.fouilloy@gmail.com

4) Délibération Taux d'impositions 2020

M. le Maire donne la parole à Me DEFRUIT Claudie qui indique qu'il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux d'imposition aux mêmes taux que pour l'année de 2019 soit :

- Taxe d'habitation : 17 %
- Taxe Foncière : 25.61%
- Taux Foncière non bâtie : 46.03%

Adopté à l'unanimité

5) Délibération Vote du Budget 2020

M. le Maire donne la parole à Me DEFRUIT 1 ère Adjointe chargée des finances, elle explique aux membres du conseil municipal les documents qui leur ont été envoyés en justifiant les choix des montants budgétisés et qui regroupent :

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70321	le titre de recettes avait été oublié en 2019. Il a été fait sur 2020.	
70323	Indemnité versée par GRDF, occupation de notre réseau	
7067	cantine, péri, versements des familles. Diminués vu COVID	
70878	remboursements divers (APE ou autres)	
7088	location salles, réduit de moitié faute d'occupations depuis mars 2020	
73111	taxes foncières et d'habitation, chiffre fourni par la DGFIP	
7318	non budgétisé en 2019. C'est un rôle supplémentaire aléatoire.	
73211	attribution compensation COM de COM, avons voté l'augmentation.	
73221	Fonds national de garantie (FNGIR) des ressources/compensation taxe professionnelle par l'Etat depuis 2009. Chiffre indiqué 10856 E	
73223	Subvention Etat(variable) pour favoriser l'égalité entre les communes. (dans les 41402.17 E indiqués en 2019, enlever 15513 E qui auraient dû être notés au compte 74832. Budgétisé comme l'an dernier 20000 E ;	
7336	Droit de place friagerie, budgétisé idem.	
7368	Chiffre variable (taxe panneaux publicitaires)	
7381	TADEM (taxes sur ventes immobilières dans le village) variable	
7411, 74121, 74127,	chiffres donnés par l'Etat	
744	FCTVA 16, 40 % de la TVA réglée en fonctionnement, sur certaines dépenses de travaux dans les bâtiments ou la voirie (fiche de compte 65221 et 615231).	
74718	Remboursements par l'Etat des contrats PEC, organisation élections...	
7478	Subvention CAF pour l'ALSH diminué suite COVID	
74832	Fonds départemental péréquation (égalité entre les communes) chiffre variable 15500 E en 2019	
74734 et 74835	chiffres communiqués par la DGFIP	
752	loyers 4 logements + La poste	
7588	Remboursement assurance au vu des sinistres déclarés	
7621	Intérêt CRCA (suite emprunts)	
7718	Avoir éventuels sur opération gestion (ex. double paiement EDF/ ou SUEZ)	
775	en 2019 reprise tracteur, rien à ce jour en 2020	
7788	en 2019 geste commercial RISO rien à ce jour en 2020	
6419	Remboursement congés maladie ou accident des employés (en 2020 2 CLD et 2 accidents du travail dont un toute l'année).	
002	Excédent de fonctionnement	319014,43 E
	Lors du vote du compte administratif, le résultat de fonctionnement 2019 était de	
		+562810,48 E
	Le résultat d'investissement 2019 était de	-243796, 05 E
	Total	319014.43 E

Est dans un premier temps repris en fonctionnement.

Pas de 042 en 2020 : en 2019 c'était la sortie d'inventaire du vieux tracteur. Opération pour ordre.

MONTANT TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT / 1.595.554, 43 Euros

14, rue Jules Lardière – 80800 FOUILLOY

☎ : 03.22.48.12.19

courriel : mairie.fouilloy@gmail.com

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

6042	cantine, goûters, diminué COVID
60611 et 60612	eau « gaz électricité »
60621 et 60622	Budgétisé selon dépenses 2019
60623	alimentation ALSH, petites dépenses diminué COVID
60624	diminué par rapport au budget 2019, au vu des dépenses en produits phyto.
60628	prévu le double (achat thermomètre et autre ???)
60631	produits d'entretien (en 2019, achat petits chariots)
60632	au vu dépenses 2019
60633	raticide pour égouts
6068	ALSH sorties pédagogiques (diminué COVID)
611	Contrats (la liste des contrats a été donnée aux membres du conseil)
6135	locations mobilières (nacelles) rien encore cette année
61521	serre
615221	travaux dans les bâtiments publics (à ce compte on peut récupérer la TVA)
615228	cimetière rien en 2020 ????
615231	travaux voiries (ex. Colas) récupération TVA
615232	en 2019 : Sopelec : pose guirlande Noël, Mayolle : débouchage WC
61551	réparation roulant (à ce jour 3600 euros mais une partie prise en charge par l'assurance.
61558	réparation sur autre matériel
6182	la vie communale + association des maires (revues et net)
6188	Avance 63867, 52 E
6225	Seule subsistera l'indemnité conseil.
6226	honoraires , exemple actuel, procédure avocat pour les propriétaires d'un terrain qui ont saisi le Tribunal administratif n'admettant pas que le terrain en question ne soit pas constructible
6228	brochures « la feuille » payée à ce compte en 2019, plus judicieux d'utiliser le 6237 « publications » 1700 E
6232	légère baisse au vu des dépenses 2019 mais peut toujours être abondé si besoin
6248	ALSH transports (diminué COVID)
627	frais TIPI frais paiements carte bancaire, cantine ALSH.
63512	Taxe foncière mairie
63513	Taxe ordures ménagères mairie (dépassement)
012	Charges de personnels : j'ai repris à l'identique la somme ajustée en fin d'année et qui avait été suffisante en 2019.

A noter qu'au 6488 : les formations des personnels mais aussi en 2019 le paiement au CDG de Mme Lefevre Claudine du secrétariat.

A noter : pour connaître les charges réelles de personnels, il faut déduire de cette somme les remb

Remboursements maladie des personnels et les remboursements des contrats PEC par l'Etat, l'assurance Sofaxis nous coûte 36445,44 en 2019

6531 et 6533	indemnités et cotisations des élus, légère augmentation à revoir éventuellement selon la décision par le futur conseil municipal.
6553	SDIS chiffre imposé (24, 54 euros par habitant sur 1865 habitants)
65548	Subvention pour les Alençons
657362	Subvention au CCAS : comme l'an dernier
6574	Même proposition que l'an dernier. Les subventions seront votées ultérieurement
65888	Cotisation pour prélèvement à la source 1 ^E 08 en 2019
66111	intérêts emprunts non compris le nouvel emprunt dont le 1 ^{er} rembt en 2021
6713	don à l'Australie déjà versé en 2020
6718	annulation titre fait au 6419 (NBI/M.Roussel délibération prise lors du dernier conseil
023	virement à la section d'investissement : tout à l'heure en recettes d'investissement, je vous ai dit que le résultat 2019 pris en compte est de 319014, 43 E cette somme a été inscrite en recettes et nous l'inscrivons au 023 pour la virer à l'investissement.

LES PREVISIONS DE DEPENSES de FONCTIONNEMENT SONT DE 1.595.554, 43 E

PREVISIONS DE RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 10

10222	FCTVA (récupération TVA 2019) en 2019 nous l'avons perçue en novembre 34194E
-------	--

14, rue Jules Lardière – 80800 FOUILLOY

☎ : 03.22.48.12.19

courriel : mairie.fouilloy@gmail.com

10226	chiffre variable	5000E
1068		243796, 05E cette somme est prévue
	au 1068 (capitalisation) nous ferons un titre de recettes. Cette somme correspond au résultat d'investissement 2019	
1323	subvention du département, travaux sécurité dans Fouilloy	60028 E
	Tranche 1 et 1 ^{ère} partie tranche 2	
1341	subvention Etat demandées en 2018(travaux mairie)	
	DETR 67000 E	67000E
	et DSIL 90000 E	63000 E
	DETR 2019 (matériels bureau et informatique classe et bureaux)	6088 E
Pour la DSIL nous avons perçu 27000 E en 2019 et		
pour la DETR 2018 nous avons perçu 20299.50 E en 2020		
1641	Emprunt CRCA à taux fixe 0,76 % 120 mois	150000 E
021	Virement de la section de fonctionnement	319014,43
040	opération pour ordre en 2019 rien en 2020	

TOTAL DES PREVISIONS DE RECETTES D'INVESTISSEMENT : 948.120, 48 E

PREVISIONS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

001	Déficit d'investissement 2019	243796, 05 E
	- Reste à payer (21311 et 2188)	46550, 81 E
	Déficit reporté en 2020	197.245, 24 E
1641	Remboursement des 2 emprunts restant	25991, 85 E
21311	Travaux mairie	281000,81 E
	(-90000 E-67000 E-42000 ^E = 199000 E)	
2152	Travaux sécurité dans Fouilloy	1 ^{ère} tranche 88000 E
		2 ^e tranche (1 ^{ère} partie) 100000 E
		TOTAL 188000 E
	(subvention dept 60028E + TVA 30000 ^E +amendes polices en 2021)	
21532	Travaux eaux pluviales	25000 E
	2 cours mairies, avons réglé 14000 E en 2019 et avons bénéficié d'une subvention de l'agence de l'eau de	
	14625 E que la COM de COM doit déduire de la facture globale à suivre.....	
2158	achat de 2 tondeuses	3000 E
2183	matériel informatique secrétariat SGI Cosolus	8322, 52 E
	Différence avec location pendant 3 ans : 2439 euros y compris récup TVA	
2188	AVANCE	219560 , 06 E
	TOTAL DES PREVISIONS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT	948.120, 48 E

Adopté à l'unanimité

6) Délibération encaissement chèque Groupama

M. le Maire donne la parole à Me DEFRUIT, 1^{ère} adjointe chargée des finances, qui demande au Conseil Municipal l'autorisation d'encaisser le chèque GROUPAMA d'un montant de 1200€, correspondant aux frais d'honoraires versés à Maître CLAYES dans l'affaire Catinus.

Adopté à l'unanimité

7) Délibération tarif publicité locale

M. le Maire donne la parole à Me DEFRUIT 1^{ère} Adjointe chargée des finances, qui demande au conseil municipal, comme le prévoit le Code Général des Collectivités territoriales (article L.2333.6 et L.2333.9) de fixer les tarifs de la taxe locale sur les publicités et les enseignes pour 2021 soit :

Les dispositifs publicitaires et pré-enseignes :

Dispositifs publicitaires et pré-enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique :

Superficie du dispositif inférieure ou égale à 50m² : 16€/2020 16.40€/2021

Superficie du dispositif supérieure à 50 m² : 32€/2020 32.40€/2021

Dispositif publicitaires et pré-enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé numérique :

Superficie du dispositif inférieure ou égale à 50m² : 48€/2020 48.60€/2021

Superficie du dispositif supérieure à 50 m² : 96€/2020 97.20€/2021

Adopté à l'unanimité

8) Délibération vente de 2 terrains constructibles Rue des Marronniers

Monsieur le Maire donne la parole à M. MERIECA qui demande au conseil de donner à M. le Maire l'autorisation de signer les documents nécessaires à la vente de 2 terrains viabilisés dans le lotissement des Marronniers.

La commune a demandé à la société A.E.T. de délimiter en 3 terrains constructibles (A/B/C) cette surface communale cadastrée 107 et 106. Une déclaration préalable a été faite auprès du service de l'urbanisme de la C.C.V.S. afin de vendre plus rapidement les parcelles « A » et « B ». L'achat de ces 2 parcelles permettra de financer la viabilisation des 3 terrains constructibles.

Lors du précédent conseil municipal du 4 Mars 2020, vous avez fixé le prix d'acquisition à 85 euros/m², viabilisé. A ce jour, 2 acquéreurs souhaitent signer une promesse de vente pour les terrains « A » et « B ».

Adopté à l'unanimité

9) Délibération vente d'un terrain de 127 m² sur la parcelle cadastrale 0077.

Monsieur le Maire donne la parole à M. MERIECA qui demande aux membres du Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les documents nécessaires à la vente d'un terrain d'une surface de 127 m² située sur le plan cadastrale 0077, près de la ferme située au n°1 rue Hyppolite Noiret. Le prix proposé est de 60 euros /m², frais de géomètre compris.

Dans le cadre de la phase 1 du projet global d'aménagement des espaces publics, des travaux viennent d'être effectués à la ferme située au n°1 de la rue Hyppolite Noiret. Les voisins situés sur la parcelle cadastrale 0273 souhaitent agrandir leur terrain en espace vert.

L'architecte, maître d'œuvre du projet global d'aménagement des espaces publics n'a pas d'avis défavorable à cette acquisition. Cela n'aura pas d'incidence sur le projet à condition de ne pas dépasser la surface de 127 m².

Monsieur Baillet prend la parole en précisant qu'il n'est pas favorable à la vente de ce terrain car cela a pour conséquence de diminuer la surface nécessaire aux manœuvres des véhicules stationnés dans les garages de la ruelle du Tour des haies.

Contre : 2 messieurs Baillet et Ducrocq – Abstention : 0 – Pour : 15

Adopté à la majorité

Questions diverses : M. le Maire annonce que le supermarché Casino a été racheté par Intermarché, que de gros travaux sont nécessaires et que l'ouverture se fera dans quelques mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Le Maire

B. BROCHOT



14, rue Jules Lardière – 80800 FOUILLOY

☎ : 03.22.48.12.19

courriel : mairie.fouilloy@gmail.com